



COMMUNIQUÉ



La baignade surveillée sur les quatre Bases départementales de loisirs à compter du samedi 15 juin

Une nouvelle saison s'ouvre samedi 15 juin sur les quatre bases de loisirs à accès gratuit du Département (Gurson, Saint-Etèphe, La Jemaye et Rouffiac) avec le début de la surveillance de la baignade le week-end. En juillet et en août, la baignade sera surveillée tous les jours.

Publié le 10 juin 2024

Soucieux de permettre au plus grand nombre de bénéficier de sites de baignade gratuits préservés où peuvent également se pratiquer diverses activités de pleine nature, le Conseil départemental de la Dordogne a aménagé quatre grandes bases de loisirs :

- › [le lac de Gurson](#) (label « Pavillon Bleu », Marque d'Etat « Tourisme et Handicap »),
- › [le Grand étang de Saint-Estèphe](#) (label « Pavillon Bleu », Marque d'Etat « Tourisme et Handicap » et « Handiplage », label « Tourisme pêche-Parcours passion »),
- › [le Grand étang de La Jemaye](#) (label « Pavillon Bleu », Marque d'Etat « Tourisme et Handicap »),
- › [la base de loisirs de Rouffiac](#) (label « Tourisme et Handicap », Marque d'Etat « Tourisme et pêche »-Parcours famille).

Baignade surveillée

A l'occasion de la saison estivale, le Département renforce, comme tous les ans son offre de service sur ces bases de loisirs, à commencer par une surveillance de la baignade du samedi 15 juin et jusqu'au dimanche 1^{er} septembre.

Pour ce faire, 32 maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) sont recrutés pour accompagner le public, assurer sa sécurité et le renseigner sur les conditions de baignade.

Baignade surveillée :

- › Du 15 au 30 juin : 13h-19h en semaine et 11h-19h les week-ends.
- › Du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 11h-19h.

Des informations en temps réel (niveau de fréquentation de l'espace de baignade, température et qualité de l'eau) seront disponibles sur le site internet du Département : [www.dordogne.fr/https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/la-baignade-surveilee-sur-les-quatre-bases-departementales-de-loisirs-a-compter-du-samedi-15-juin-22333875?](https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/la-baignade-surveilee-sur-les-quatre-bases-departementales-de-loisirs-a-compter-du-samedi-15-juin-22333875?)

et qualité de l'eau) sont disponibles sur le site internet du Département : [www.dordogne.fr](https://www.dordogne.fr/que-faire-en-dordogne/les-incontournables)
(<https://www.dordogne.fr/que-faire-en-dordogne/les-incontournables>)

A noter, enfin, que la qualité des eaux est régulièrement surveillée par le Département et le Laboratoire départemental d'analyses et de recherche (LDAR) selon un calendrier coordonné avec l'ARS (Agence régionale de santé).